

Diplôme National du Brevet - session 2026

Candidats Individuels

1. Procédure d'inscription

La connexion au serveur académique sera ouverte du lundi 08 décembre au vendredi 09 janvier 2026 inclus.

Sont concernés par le statut de candidat individuel les candidats :

- scolarisés en 3ème dans les établissements privés hors contrat ;
- sous statut scolaire qui ont accompli une classe de troisième ou une classe équivalente ;
- dégagés de l'obligation scolaire et qui ne sont plus scolarisés à la date de la fin de l'année scolaire.

Pour vous inscrire suivez la procédure (**annexe 1** « guide pour savoir... s'inscrire au DNB »)

À la fin de votre inscription vous devez imprimer **la confirmation d'inscription** qui est disponible sur Cyclades ([Mes documents > Liste des documents publiés](#)).

Il faut ensuite la corriger si besoin, la scanner et l'importer dans Cyclades ([Mes justificatifs >](#) puis cliquez [> ajouter](#)) **avant le vendredi 16 janvier 2026**.



Vous devez aussi joindre **les pièces justificatives** demandées ci-dessous au **paragraphe 6**. Vous pouvez comme la confirmation d'inscription, importer ces pièces dans votre espace Cyclades.

2. Aménagements d'épreuves

Définition

Les candidats aux examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur présentant un handicap tel que défini à l'article L114 du code de l'action sociale et des familles peuvent demander à bénéficier d'un aménagement des épreuves aux examens.

Démarche

Si vous estimez être en situation de handicap et que vous souhaitez qu'en conséquence un aménagement d'épreuve(s) vous soit accordé, vous devez dès à présent en faire la demande. Vous devez également répondre « **oui** » dans l'application CYCLADES à la rubrique « Demande d'aménagements d'épreuves au titre du handicap : oui – non ».

Vous trouverez la procédure et le formulaire de demande d'aménagements d'épreuves en cliquant sur le lien suivant [cliquez ici](#) ou en allant sur le site académique www.ac-toulouse.fr rubrique « examen et concours », « aménagements d'épreuves aux examens ».

Les candidats atteints d'un handicap et ne l'ayant pas signalé lors de l'inscription sur Internet et souhaitant déposer une demande d'aménagements d'épreuves doivent contacter de toute urgence le bureau du DNB :

Contact rectorat – bureau DEC3 – Pôle DNB
Courriel commun au service dec3dnb@ac-toulouse.fr

3. Récapitulatif des épreuves pour les candidats individuels

Épreuves terminales notées sur 20 : (100% de la note moyenne finale)

- Français (Coefficient 2)
- Mathématiques (Coefficient 2)
- Histoire-géographie (Coefficient 1,5) et Enseignement moral et civique (Coefficient 0,5)
- Sciences : deux matières parmi physique-chimie, SVT et technologie (Coefficient 2)
- Épreuve écrite de langue vivante étrangère (Coefficient 2)

Vous trouverez la définition des épreuves et des exemples de sujets sur les pages Eduscol accessibles aux adresses suivantes :

→ <http://eduscol.education.fr/cid59348/les-epreuves-du-dnb.html>

→ <http://eduscol.education.fr/cid60618/preparer-le-dnb-avec-les-annales-de-l-examen.html>

Pour être admis il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des épreuves.

4. Convocation

Une convocation sera publiée sur votre espace Cyclades vous indiquant le lieu et les dates des épreuves environ 3 semaines avant le début des épreuves.

5. Relevé de notes et diplômes

Le relevé de notes sera publié sur votre espace Cyclades.

Le diplôme sera envoyé par courrier postal à l'adresse que vous aurez renseigné dans la rubrique « adresse » lors de votre inscription sur l'espace Cyclades, pensez à indiquer "chez M. ou Mme ..." si votre nom ne figure pas sur la boîte aux lettres.

6. Pièces justificatives à importer sur Cyclades

- 1 photocopie de la carte nationale d'identité (ou passeport) ;
- 1 photocopie de l'attestation de recensement ou du certificat de participation à la journée Défense et Citoyenneté (**voir tableau ci-dessous**). Les candidats qui ont la double nationalité sont soumis à ces dispositions.

N.B. : les candidats de nationalité étrangère ne sont pas soumis à ces dispositions.

Attestations de recensement :

De 16 à 25 ans (au 31 janvier 2026)

Documents exigibles :

- certificat de participation à la JDC

ou

- attestation de recensement

ou

- attestation individuelle d'exemption

**L'âge s'appréciera à la date de clôture des inscriptions*